

## Comment retirer son attestation ?

- la procédure classique pour la remise de l'attestation de réussite doit rester la remise en main propre à l'ESPE de l'Ain ou du Rhône (selon votre inscription)

Adressez-vous directement à l'accueil de l'ESPE en vous munissant **d'une pièce d'identité** (sont acceptées : carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou carte de séjour).

Les **procurations** sont admises, il est possible de remettre l'attestation à un tiers, porteur d'une procuration (utilisez le formulaire type en annexe « procuration » daté et signé par les deux parties + pièce d'identité du diplômé ou copie + pièce d'identité du tiers porteur de la procuration).

- l'envoi de l'attestation par courrier à votre domicile doit impérativement faire l'objet d'une demande par écrit

Votre demande par courrier doit indiquer précisément votre **nom, prénom, l'intitulé de l'année obtenu, l'année d'obtention, votre adresse ou adresse de l'ambassade, votre email et numéro de téléphone.**

Votre demande sera accompagnée d'une **copie d'une pièce d'identité** et du bon d'envoi en recommandé (complété à votre nom et adresse) avec accusé de réception (à demander à la poste).

L'attestation est expédiée en recommandé sur votre lieu de résidence, ou si vous résidez à l'étranger, à l'Ambassade ou Consulat de France le plus proche du lieu de votre résidence.

Si vous résidez en France accompagnez votre demande d'une enveloppe **rigide** format A4 (23x32) affranchie au tarif en vigueur « recommandé avec AR » jusqu'à 250 gr, ET du bordereau d'envoi AR de la poste complété par vos soins .

Si vous résidez à l'étranger, accompagnez votre demande d'un coupon international pour l'affranchissement d'une enveloppe **rigide** de 250 g en recommandée avec AR ;